

Procès-verbal Conseil municipal du 8 Juillet 2021

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire accueille **Monsieur Pierre Hilaire PORON, Manager de centre-ville**, qui a pris ses fonctions la semaine dernière en mairie.

Monsieur PORON indique au Conseil municipal qu'il est ancien restaurateur et commerçant. Il a été restaurateur pendant six ans à Paris, spécialisé dans le fromage avec également une activité de fromagerie, dégustation et table d'hôte. Ensuite, il a occupé un poste de directeur des opérations dans un groupe de restauration d'entreprises qualitative. Installé dans le Cher depuis un mois, il est ravi d'intégrer la Commune et très motivé pour dynamiser le commerce d'Aubigny.

Monsieur PORON ajoute qu'il débute ses fonctions par la réalisation d'un audit des commerces d'Aubigny et se tient à la disposition de tous.

Madame le Maire précise que Monsieur PORON aura pour mission également d'épauler les associations des commerçants dans leurs animations notamment, la Foire-exposition organisée en coproduction par l'association des commerçants présidée par Monsieur CHESNE et la commune d'Aubigny.

-

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs données par les conseillers municipaux empêchés :

Mme MALLET (procuration à M. DUVAL)
Mme ABDELLALI (procuration à Mme RENIER)
M. CARLIER (procuration à Mme RENIER)
Mme DORISON (procuration à Mme BUREAU)
M. THOR (procuration à Mme XIONG)
Mme PINET (procuration à M. GRESSET)
Mme LY (procuration à M. BOULET-BENAC)
M. FAURE (procuration à M. BOULET-BENAC)

et transmet les excuses de **Mme LEDIEU**

-

Monsieur ADAM est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, **l'inscription de deux projets de délibérations supplémentaires portant d'une part soutien à la ville de Bourges pour sa candidature au label « Capitale européenne de la Culture » et d'autre part décision modificative de crédits n° 1 – Budget 2021 service de l'Eau.**

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 17 Juin 2021** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve de la modification suivante : *la secrétaire de séance était Madame PINET et non Monsieur BOUILLO comme indiqué dans le procès-verbal diffusé.*

-

Madame le Maire communique ensuite la liste des **décisions** qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de l'**article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

| N° | DATE | INTITULE | MONTANT |
|------------|-------------|--|----------------|
| 019 | 01 06 2021 | Marché de travaux – Construction d'un tennis couvert Sous-traitance lot 3 Charpente bois à l'entreprise TOP MONTAGE (Langeac 43) | 10 000 € HT |
| 020 | 08 06 2021 | Marché de travaux – Construction d'un tennis couvert Sous-traitance lot 4 couverture bardage à la SARL FERREIRA AIRES (Châteauroux) | 20 000 € HT |
| 021 | 10 06 2021 | Marché de services assurances statutaires 2020-2023 détenu par la Société Gras Savoye-Axe France Vie Avenant n° 1 portant le taux de cotisation à 0,79 % de la base de l'assurance pour l'ensemble des adhérents pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2021 (augmentation de 0,11 %). Application du décret 2021-176 modifiant les modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit des agents publics décédés en 2021 | 33 906,50€ HT |
| 022 | 10 06 2021 | Marché de travaux – Construction de la gendarmerie Avenant lot 1 VRD avec l'entreprise COLAS pour fourniture et pose d'une boîte à lettres supplémentaire, | 290,15 € TTC |
| 023 | 10 06 2021 | Mise à disposition de la salle de La Forge durant 3 jours à la SELARL JURIEXCEL pour l'organisation d'une vente aux enchères. | 100 €/jour |
| 024 | 14 06 2021 | Marché de travaux – Construction d'un tennis couvert Avenant n° 1 Lot 1 - VRD avec l'entreprise CASSIER concernant : - terrassement : comblement d'une poche d'argile - réseaux EP : l'option cuve n'ayant pas été retenue, nécessité de poser un regard supplémentaire - Electricité : une chambre de tirage a été demandée par le SDE | 4 371,44 € TTC |
| 027 | 29 06 2021 | Marché de services exploitation d'une navette communale Lot 2 « exploitation d'un service de transport collectif de personnes » déclaré sans suite pour cause d'infructuosité. Une procédure adaptée est relancée. | |

> **Convention d'accueil des enfants des sapeurs-pompiers volontaires aux accueils périscolaires communaux**

Madame le Maire rappelle que les sapeurs-pompiers rencontrent des difficultés à disposer de volontaires, notamment en journée.

Monsieur RAFFESTIN confirme qu'en qualité de sapeur-pompier volontaire et parent, il est parfois compliqué de conjuguer l'engagement citoyen et la vie de famille, et notamment se dégager du temps pour partir en intervention lorsque l'on doit récupérer ses enfants à la cantine ou à la sortie de l'école.

Pour pallier ces difficultés, la commune souhaite mettre en place un dispositif permettant aux sapeurs-pompiers de déposer leurs enfants à la cantine ou à la garderie sans inscription préalable et à titre gracieux lors de départ en intervention.

En début d'année scolaire, chaque sapeur-pompier ayant un enfant scolarisé dans l'une des deux écoles publiques d'Aubigny, se fera enregistrer auprès des directrices. Il faut souligner qu'après chaque intervention, le sapeur-pompier devra remplir une fiche qui sera cosignée par le Chef de Centre. A défaut de ce document, le service sera facturé au sapeur-pompier.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'accueil des enfants des sapeurs-pompiers volontaires à la cantine et à la garderie, lors de leur départ en mission, sans inscription préalable et à titre gracieux. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

> Bail dérogatoire au profit de la SASU Laurent BRICHE « LES BONS GARCONS » pour une deuxième année consécutive

Monsieur DUVAL rappelle qu'il y a un an, le Conseil municipal a approuvé la signature d'un bail dérogatoire au profit de la SASU Laurent BRICHE « Les Bons Garçons » pour le local communal situé 23 rue du Prieuré. Ce bail, d'une durée d'un an, arrive à échéance.

Il est proposé de reconduire ce bail pour une nouvelle durée d'un an, en précisant que ce type de bail dérogatoire ne peut excéder une durée totale de trois ans.

Madame le Maire indique qu'à l'issue des trois années, deux solutions se présentent : la signature d'un bail commercial ou la recherche d'un nouveau local. Elle ajoute que ce commerce représente un atout pour Aubigny.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la conclusion d'un bail dérogatoire pour une nouvelle année au profit de la SASU Laurent BRICHE pour le local situé 23 rue du Prieuré moyennant le loyer de 400 € HT, les charges étant supportées par le locataire.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'anticiper la création de deux emplois pour accroissement temporaire d'activités à raison de 17 h 30/semaine puisqu'il n'y a pas de séance de Conseil municipal au mois d'août. Dans le cas où les règles sanitaires demeurent identiques à celles appliquées aujourd'hui, la commune aura besoin de personnel supplémentaire pour assurer les missions de désinfection à l'école élémentaire des Grands Jardins. Actuellement, ces missions sont effectuées par les agents communaux dont les services étaient en sommeil en raison de la covid mais ces agents vont réintégrer leurs services respectifs.

Selon l'évolution des directives, une seule personne suffira peut-être à assurer la mise en place du protocole mais il est impossible de recruter sans avoir ouvert les postes au préalable. Il s'agit d'une délibération qui est prise par sécurité pour la rentrée scolaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la création de deux emplois pour accroissement temporaires d'activité à raison de 17h30/35^{ème} du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021.

> **Subvention à l'Association Sculpt en Sologne**

Madame RENIER indique que l'association Sculpt en Sologne, qui a pour but de promouvoir l'art et notamment l'art des fresques, a fait bénéficier gratuitement à la commune cette année d'un graff sur le mur de l'ancienne maison des associations. Cette association engage quelques frais pour la détection des artistes et pour la réalisation des œuvres. Elle est aidée financièrement par des collectivités, notamment en Loir et Cher par le Département. Peu d'implantations étant présentes dans le Cher, le Département ne verse pas de subvention. Il est proposé qu'Aubigny octroie une subvention de 1 000 € à l'association.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution de cette subvention de 1 000 € à l'association Sculpt en Sologne.

> **Admission en non-valeur de titres de recettes**

Madame le Maire précise qu'il s'agit de sommes représentant des frais :

- de restauration scolaire pour 19,80 € ; 37,80 € ; 40,95 € ; 17,18 € et 26 €
- de location de matériel pour 64,50 € et 26,90 €
- de salaire versé par erreur au mois de décembre 2017 pour un montant de 690,24 €. Sur ce point, il est précisé que les salaires de décembre doivent être envoyés à la trésorerie très tôt dans le mois. Malheureusement, la personne bénéficiaire est décédée et la somme n'a pas été recouvrée.

Le Conseil municipal admet en non-valeur les titres correspondant à ces sommes.

> **Cession à l'euro symbolique de parcelles communales au profit du Conseil départemental dans le cadre de l'opération de réalisation du barreau routier reliant la RD 940 à la RD 30**

Madame RENIER rappelle que cette délibération a déjà été votée en Conseil municipal mais une double numérotation a été effectuée au niveau des parcelles cadastrales. Il convient par conséquent de délibérer à nouveau en prenant en compte la nouvelle numérotation parcellaire.

Madame le Maire ajoute que certaines surfaces ont été légèrement modifiées lors de cette nouvelle division.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le retrait de la délibération n° 2019/07/13 du 25 juillet 2019
- approuve la cession à l'euro symbolique au profit du Département du Cher, pour incorporation dans le domaine public routier, des parcelles communales suivantes :

| Nouvelle numérotation | |
|-----------------------|--------------------|
| BH n° 509 | 426 m ² |

| | |
|-------------------|-----------------------|
| BH n° 510 | 167 m ² |
| BH n° 559 | 2 618 m ² |
| BH n° 562 | 1 427m ² |
| BH n° 568 | 3 105 m ² |
| BH n° 565 | 8 925 m ² |
| BH n° 571 | 3 275 m ² |
| Superficie totale | 19 943 m ² |

La parcelle cadastrée section BH n° 501 comprend le bassin de rétention.

- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'acte authentique à intervenir, les frais notariés étant à la charge du Département.

> Candidature de la ville de Bourges au label « Capitale européenne de la Culture »

Madame RENIER rappelle que Bourges a un patrimoine extrêmement riche. La première Maison de la Culture a été construite à Bourges en 1963 et a été inaugurée en 1964 par André Malraux. La nouvelle Maison de la Culture, qui doit être inaugurée en Septembre prochain, sera la première Maison de la Culture du XXIème siècle. Bourges a toujours eu cette fibre culturelle, elle mérite ce label. Elle détient un patrimoine important avec le Palais Jacques Cœur, les maisons à colombages, mais également les marais maraîchers, le Printemps de Bourges et la cathédrale classée au Patrimoine de l'Unesco. La ville de Bourges mérite tout à fait ce label. Elle a présenté sa candidature antérieurement sans être retenue. Si le Département du Cher et les territoires du département voire de la région sont solidaires de Bourges, elle aura plus de chance d'accéder à ce label.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés que la commune d'Aubigny soutienne la candidature de Bourges au label de « Capitale européenne de la Culture ».

> Décision modificative de crédits n° 1 – Budget principal 2021 du service de l'Eau

Madame le Maire indique que les travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées route de Sainte-Montaine viennent de débiter et ont révélé une grande vétusté des canalisations d'eau potable comptant de nombreuses fuites. Le changement de cette canalisation s'impose à la commune ; le réseau eau potable est formé d'une canalisation de chaque côté de la route. La canalisation côté pair sera remplacée par un tuyau de diamètre supérieur afin d'alimenter et raccorder les deux côtés. Il s'agit de travaux onéreux non prévus.

Par ailleurs, la publication de la délégation de service public génère une dépense supplémentaire de 6 700 €

Les modifications à apporter au budget du service de l'Eau sont les suivantes :

Section de Fonctionnement

- augmentation des dépenses de fonctionnement de 6 700 €
- diminution du virement à la section d'investissement de 6 700 € pour équilibrer la section de fonctionnement

Section d'Investissement

- diminution de 6 700 € du virement de la section de fonctionnement
- ajout en dépenses de 59 100 € représentant la nouvelle canalisation eau potable route de Sainte-Montaine et les 31 branchements

- ajout de 11 850 € représentant le coût de l'élargissement de la tranchée réalisée initialement uniquement pour la réhabilitation du réseau assainissement
 - ajout de 7 200 € pour le raccordement du réseau eau potable au réseau Chemin du Champ de la Croix
- Ces travaux devront être financés par un emprunt de 84 850 €.

Madame RENIER rappelle que les recettes du budget eau doivent augmenter depuis la nouvelle délégation de service public mais la facturation n'intervient pas immédiatement. Elle fait part de son inquiétude concernant l'état des canalisations sur Aubigny qui n'ont pas été changées depuis très longtemps, ce qui génère systématiquement des travaux de réhabilitation lorsque la commune décide de rénover une voie.

Pour le chiffrage des travaux envisagés route des Naudins, il a été inclus la canalisation en eau potable, ce qui représente des montants beaucoup plus élevés que l'estimation de départ.

Sur une observation de Monsieur GRESSET concernant les aides susceptibles d'être obtenues auprès de l'Agence de l'Eau, Madame le Maire indique qu'après renseignements pris auprès de l'organisme cet après-midi même, il apparaît que pour solliciter une subvention peu élevée les devis ne doivent pas être signés avant la fin du mois de juillet. A ce délai, il convient d'ajouter les délais d'approvisionnement des tuyaux. Or, les tranchées sont ouvertes pour les travaux d'assainissement qui devraient être stoppés car les travaux doivent être réalisés simultanément pour l'assainissement et l'eau potable. L'urgence de la situation ne permet pas de repousser le chantier.

Madame le Maire indique que la décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses à 78 150 €. Elle ajoute que le budget Eau dégageait environ 50 000 € par an alors que les travaux d'eau potable représentent des dépenses particulièrement élevées. Elle précise également que les travaux de réfection du château d'eau sont prévus cette année. Les recettes qui seront dégagées sur le budget Eau devraient permettre de rembourser l'emprunt mais ce type de travaux risquent de s'avérer nécessaire sur toutes les voiries. Il faut enfin ajouter que le Conseil départemental a annoncé qu'il n'y a pas de crédits pour accompagner la commune dans la réfection des voiries.

Monsieur TURPIN ajoute que les canalisations d'eau potable datent de 1962.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications de crédits à apporter au Budget primitif 2021 du service de l'Eau.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire rappelle que la commune récompense chaque année au 14 Juillet les bacheliers ayant obtenu la mention « Très bien ».

Monsieur RAFFESTIN indique qu'après avoir consulté les résultats, il a relevé deux noms qu'il connaît : Astratoff Clara et Brandao Aengus.

Madame le Maire précise qu'une mention TB a été obtenue par un adulte auquel un cadeau différent sera remis.

2 – Madame RENIER informe ses collègues que la commune a embauché un stagiaire en licence Staps avec option évènementiel, placé sous la direction de Rodolphe Jacques, de la commission Sports et Monsieur TASSEZ. Il est chargé d'organiser une Fête du sport le 11 septembre prochain pour tous les âges avec une participation des associations sportives pour relancer l'activité. Cette fête démontrera le côté ludique du sport mais également l'enjeu de santé publique qu'il représente.

Après tous ces mois sans club, il apparaît important de soutenir les associations sportives. La Fête du sport sera organisée en remplacement de la Fête des associations et pourrait s'inscrire également dans le label « Terre de Jeux 2024 » obtenu par la commune.

3 – Madame le Maire indique que le stationnement alterné existant a été retiré sur l'ensemble de la commune. Les riverains de l'avenue des Fleurs avaient maintenu entre eux ce dispositif de manière non officielle. Certains riverains ne respectent plus ce stationnement alterné ce qui provoque depuis quelques semaines des tensions.

A la demande de la majorité des riverains, le **stationnement alterné semi-mensuel** vient d'être remis en place **avenue des Fleurs** par arrêté pour la tranquillité de tous.

4 – Les Vendredis d'Aubigny débutent demain 9 Juillet. La rue du Prieuré, la rue des Dames, la rue du Charbon et la place Adrien Arnoux seront réservées aux piétons pour que les bars et restaurants, et les commerces qui le souhaitent, puissent étendre leurs terrasses avec des tables mises à disposition par la Commune, sous réserve qu'ils trouvent le personnel nécessaire.

Il s'agit d'instituer des animations tous les vendredis, une communication a été distribuée dans les communes alentours, les campings.

Certains vendredi, seront proposés en journée des films pour les enfants au cinéma, l'échappée game à partir de mi-juillet, la visite des musées et exposition. Le public pourra rester dîner à Aubigny et prolonger la soirée avec les animations.

5 - A 19 h 00 demain 9 Juillet, **le drapeau écossais sera hissé sur la place de la Résistance**. Des photographies et vidéos de cette cérémonie pourront être utilisées pour relancer les festivités l'année prochaine. Certains touristes habitués des Fêtes Franco-Ecossaises sont arrivés à Aubigny. Il a été signalé que l'aire d'accueil des camping-cars du Parc des Sports était fermée.

Madame le Maire indique que les grands sapins présents sur ce site doivent faire l'objet d'un diagnostic avant la réouverture de l'aire.

Il conviendra d'afficher sur le site la possibilité de stationner Parking du Pré qui Danse ou sur le parking des Terrasses de la Nère.

6 – Madame le Maire indique que la date du Conseil municipal du mois de septembre sera précisée par mail d'ici la fin du mois de Juillet.

Elle communique ensuite les **dates des manifestations à venir** :

- Mardi 31 août 2021 : Inauguration de la nouvelle déchèterie avec une ouverture programmée le 1^{er} Septembre

Chaque foyer recevra prochainement un mémo tri : à partir du mois de septembre, seule la poubelle noire « ordures ménagères » sera ramassée et tous les emballages seront regroupés avec les papiers et se feront en point d'apport volontaire.

L'accès à la déchèterie s'effectuera par lecture optique des plaques d'immatriculation et non plus avec une carte. Chaque foyer recevra une fiche à renseigner et retourner à la mairie pour déclarer l'immatriculation des véhicules susceptibles d'accéder à la déchèterie. Les agents de la communauté de communes enregistreront ensuite ces immatriculations.

Des bacs pucés seront également distribués en fonction de la taille du foyer pour éviter les vols.

- Mercredi 15 septembre 2021 à 15 h 00 : Inauguration de la navette électrique communale

- Mardi 13 Juillet 2021 :

- Randonnée aux flambeaux organisée par l'association Marche Cyclotourisme – Départ 21 h
cour de la Mairie
- Bal organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers sur la place Adrien Arnoux

- Mercredi 14 Juillet 2021 :

- 9 h 45 Rassemblement au Champ de Mars
- 10 h 00
 - Revue du Corps des Sapeurs-Pompiers
 - Remise de décorations
 - Défilé jusqu'au Monument aux Morts
 - Levée des couleurs – Dépôt de gerbe – Minute de silence –
sonneries
 - Défilé des véhicules de SP rue du Prieuré avec présentation
aux autorités
 - Remise de récompenses aux bacheliers reçus avec mention Très Bien
 - Moment de convivialité dans la cour du Château

Madame le Maire indique qu'il n'y aura pas de feu d'artifice cette année. Il paraît difficile de contrôler la distanciation sociale la nuit au Parc des Sports. La structure du tennis en bois n'est pas couverte et le tir d'un feu d'artifice à proximité n'aurait pas été autorisé.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.